

## RÉUNION DU 02 DÉCEMBRE 2022

---

### SÉANCE DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022

---

### RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-et-deux et le 02 décembre à 13 heures 15, le Conseil départemental, convoqué en réunion extraordinaire, s'est réuni à l'Hôtel du Département de l'Aveyron, sous la présidence de M. Arnaud VIALA, Président Département.

Présents : Mme Valérie ABADIE-ROQUES, MM. Jean-Philippe ABINAL, Vincent ALAZARD, Mme Monique ALIÈS, MM. Claude ASSIER, André AT, Jacques BARBEZANGE, Mmes Stéphanie BAYOL, Magali BESSAOU, Michèle BUESSINGER, MM. Hélian CABROLIER, Jean-Luc CALMELLY, Éric CANTOURNET, Michel CAUSSE, Bertrand CAVALERIE, Mme Annie CAZARD, M. Arnaud COMBET, Mmes Kateline DURAND, Virginie FIRMIN, Nadine FRAYSSE, M. Jean-François GALLIARD, Mmes Dominique GOMBERT, Émilie GRAL, MM. Serge JULIEN, Christophe LABORIE, Mme Francine LAFON, M. Jean-Pierre MASBOU, Mme Brigitte MAZARS, Mme Cathy MOULY, M. Christian NAUDAN, Mmes Christine PRESNE, Nathalie PUEL, Gisèle RIGAL, Hélène RIVIÈRE, M. Jean-Philippe SADOUL, Mmes Émilie SAULES-LE BARS, Sarah VIDAL.

Absents : M. Jean-Claude ANGLARS a donné pouvoir à Mme Francine LAFON, M. Sylvain COUFFIGNAL a donné pouvoir à M. Sébastien DAVID, Mme Nathalie DUGAST a donné procuration à Mme Magali BESSAOU, M. Edmond GROS a donné pouvoir à Mme Kateline DURAND, Mme Karine ORCEL a donné pouvoir à M. Jean-François GALLIARD, Mme Graziella PIÉRINI a donné pouvoir à M. Hélian CABROLIER, M. Christian TIEULIÉ a donné pouvoir à Mme Michèle BUESSINGER.

*(La séance est ouverte à 13 heures 15)*

M. LE PRÉSIDENT - Mes chers collègues Conseillers départementaux, bonjour à tous. Je salue également nos invités présents aujourd'hui dans les galeries de l'Assemblée départementale, les maires, M. le Maire et Président de l'Agglomération ruthénoise, les Maires du linéaire 88 en Aveyron, les Présidents d'interconsulaires, les Parlementaires, merci beaucoup d'être là. Je salue évidemment la presse.

Je veux être bref dans cette intervention liminaire, car nous sommes réunis à titre exceptionnel dans notre calendrier pour un sujet que nous connaissons tous et qui est d'une importance capitale pour l'Aveyron, il s'agit de la route RN 88.

Nous avons dû nous réunir aujourd'hui en séance plénière dans le cadre de la négociation actuelle avec l'État fixée par la loi 3DS. Cette négociation se déroule partout en France pour le transfert de 10 000 kilomètres de routes nationales à des collectivités.

Depuis fort longtemps, puisque nous étions la première collectivité en France à délibérer dans ce sens, le Département de l'Aveyron a signalé qu'il était candidat au transfert des presque 80 kilomètres de route nationale 88 qui le sillonnent. Candidat à ce transfert pour deux raisons principales : la première, c'est que c'est un sujet qui a occupé les élus de cette assemblée depuis des décennies et qui continue de les occuper parce que c'est une compétence du Département que de s'occuper des routes à caractère structurant et qu'il a fait la démonstration depuis toujours qu'il était en capacité de le faire et qu'il l'avait fait sur les 6 000 kilomètres de routes départementales déjà existantes, dont certaines d'ailleurs étaient dans des temps plus ou moins anciens des routes nationales, et qu'il a les équipes, les services, l'organisation, le maillage territorial nécessaires pour le faire.

Tout cela nous conduit à considérer que nous sommes légitimes à vouloir que cette ultime portion de route à caractère structurant dans notre territoire soit confiée au Département.

Par ailleurs, vous savez que c'est aussi un itinéraire sur lequel les Aveyronnais dans leur ensemble, et c'est en cela que je salue la présence de nos invités, souhaitent vraiment que nous allions au bout de l'ambition qui a été fixée il y a plusieurs décennies, en achevant l'aménagement de cette voie jusqu'à la jonction avec l'A75, en englobant évidemment la traversée de Rodez et de son agglomération pour mettre une touche finale au désenclavement du département dont nos concitoyens ont besoin, qu'ils appellent de leurs vœux, qu'ils soient des particuliers qui se déplacent, des entrepreneurs qui soulignent à quel point c'est essentiel pour la vitalité économique du territoire, ou bien des Français en transit qui viennent découvrir et enrichir l'Aveyron par leur passage et leur séjour.

Voilà le cadre dans lequel nous sommes.

Lors de la séquence que nous avons vécue en Préfecture de Région, puisque la loi 3DS le prévoit ainsi, le 9 novembre dernier, il a été demandé que le Département délibère une nouvelle fois sur sa candidature au transfert, moins d'un mois après la séance de négociation. Séance de négociation le 9

novembre, un mois c'est le 9 décembre. Nous sommes le 2, donc nous sommes parfaitement dans les clous, d'où cette séance exceptionnelle.

Je termine ce propos en vous disant quelque chose que je pense profondément. L'Aveyron a gagné beaucoup de combats par le passé et a surmonté beaucoup de ses obstacles grâce à une force essentielle qui a été sa capacité à se mobiliser et à s'unir pour les grands enjeux qui concernaient tous les Aveyronnais. Ça a été le cas de beaucoup de gros dossiers qui font aujourd'hui la différence et qui font de l'Aveyron le département qu'il est.

L'instant que nous vivons est crucial parce que, de notre capacité à nous mobiliser et à le faire dans l'union, dépendra l'accompagnement des partenaires indispensables que nous avons à nos côtés pour arriver au bout de l'ambition que portent les Aveyronnais sur l'aménagement de cette voie.

Donc le vote que vous vous apprêtez à faire et plutôt à refaire, puisque nous avons affiné le texte de la délibération, mais rien n'est différent par rapport aux séquences précédentes que nous avons vécues dans cet hémicycle depuis le mois de juillet 2021 ; ce vote, que nous nous apprêtons à faire et à refaire, va être regardé et nous avons la lourde responsabilité de symboliser à travers ce vote notre compréhension de ce que les Aveyronnais veulent que nous fassions.

Les Aveyronnais veulent une chose simple : ils veulent que nous arrivions au bout du désenclavement du département et que nous y arrivions dans des délais qui soient à leur échelle, pas dans trois générations. Et c'est ce que nous voulons faire. Vous savez que, par ailleurs, nous avons prévu nos programmes pluriannuels d'investissement pour intégrer cette charge, que le Département est prêt, que nos équipes sont prêtes et qu'elles ne comprendraient pas non plus que, vu leur niveau d'expertise, la charge de ces 80 kilomètres de route ne leur soit pas confiée.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Et sans plus attendre, je propose que nous passions à la présentation de la délibération par le Premier Vice-président, puis au débat et au vote. Merci.

M. AT - Merci M. le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme vous le savez, l'Assemblée départementale a délibéré le 1<sup>er</sup> octobre 2021 pour demander le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la 2 fois 2 voies de la RN 88. L'article 38 de la loi 3DS fixe les modalités de transfert des routes nationales dont la propriété peut être transférée par l'État au domaine public routier des départements. Après concertation avec les collectivités territoriales concernées, le décret d'application du 30 mars 2022 fixe la liste des routes transférables et la RN 88 y figure.

Ainsi, notre assemblée a délibéré le 15 avril 2022 pour demander le transfert total de la RN 88 au Département. Ce transfert concerne 160 kilomètres au total puisqu'il y a un linéaire d'environ 90 kilomètres de routes en service qui est pour partie 2 fois 2 voies, pour partie 2 fois 1 voie, et la rocade de Rodez. Nous avons également 40 kilomètres de routes à construire entre Rodez et l'A75 avec des emprises correspondantes et 30 kilomètres de voies à déclasser suite à la mise à 2 fois 2 voies de la RN 88 entre la limite du Tarn à la Baraque Saint-Jean jusqu'aux Molinières sur la commune de Calmont.

Selon l'article 40 de la loi, les régions peuvent elles aussi, à titre expérimental et pour une durée de huit ans, solliciter la mise à disposition des routes nationales. Et la Région Occitanie a délibéré en ce sens le 13 juillet 2022 concernant la RN 88 en Aveyron.

Dans ce contexte, cette demande de transfert est instruite selon les étapes suivantes : à l'expiration d'une période de six mois après la publication du décret du 30 mars, soit au 30 septembre, le Préfet de Région, s'il est destinataire de plusieurs demandes, ce qui est le cas, organise une concertation d'une durée maximale de deux mois. Cette concertation s'est tenue pour la RN 88, ainsi que l'a indiqué Arnaud Viala, le 9 novembre dernier en Préfecture de Région. À l'issue de cette concertation, les collectivités disposent d'un délai d'un mois pour délibérer et demander à nouveau le transfert ou la mise à disposition des routes.

Ensuite, le ministre chargé des Transports dispose quant à lui d'un délai de trois mois maximum après le 30 septembre pour notifier sa décision, soit au plus tard le 31 décembre de cette année.

Puis le transfert est constaté par arrêté préfectoral dans un délai de quatre mois qui suit la décision du ministre avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au vu des critères fixés par la loi, le Département est prioritaire pour ce transfert au regard :

- de la compétence déjà exercée sur près de 6 000 kilomètres de routes, 1 450 ponts et 55 hectares de murs de soutènement ;
- de la possibilité de confier la gestion des ressources humaines, du matériel, du patrimoine immobilier de l'État à des services qui sont d'ores et déjà compétents en la matière ;
- du maintien d'une gestion de proximité permettant de maintenir un suivi au plus près du terrain de qualité et une forte réactivité,
- et, d'autre part, de l'existence d'un encadrement compétent en matière d'exploitation, d'entretien de la route au sein d'une organisation structurée, performante et qui est historiquement, vous le savez, issue des services de l'État.

L'État envisage les conditions de transfert suivantes : tout d'abord un droit annuel à compensation estimé à 4,18 M€ pour l'entretien de la chaussée, des ouvrages d'art, les équipements, le fonctionnement, la sécurité du trafic et 28 Équivalents Temps Plein. Ces données seront à compléter par l'État, notamment en particulier pour ce qui concerne les ouvrages d'art.

Les conditions d'exploitation qui sont proposées par le Département dans l'Aveyron sont des renforts et des mutualisations avec les équipes des centres d'exploitation situés à moins de quinze kilomètres de la RN 88 qui sont les centres de Rieupeyroux, de Rodez et de Bozouls qui représentent à eux 30 Équivalents temps plein, 30 agents avec six engins de déneigement. Ensuite, nous mobiliserons les ateliers, véhicules légers, véhicules poids lourds pour le matériel, le stock de sel du Département qui est évalué à 7 000 tonnes et sur le site de Rodez un atelier avec 10 mécaniciens pour l'entretien de proximité. Ensuite, il y aura l'intégration de la RN 88 au système d'intervention, de viabilité et d'entretien et aux dispositifs d'astreinte.

Outre le fait que le personnel d'exécution de l'État sera transféré au Département, des agents de la collectivité interviennent d'ores et déjà sur ce type de voies, par exemple la section sur la RD 809 entre Millau et La Cavalerie avec un trafic qui est de 8 000 véhicules par jour, qui est le trafic actuel par exemple de la RN 88 à 2 fois 2 voies au niveau de Naucelle.

Enfin, l'encadrement et les équipes du Département sont formés à la gestion des crises routières et sauront prendre en compte bien sûr tous les enjeux de sécurité, de gestion de crise en lien avec la DDT et la préfecture.

En cas de transfert, dans un premier temps, le Département proposera une convention avec le poste de contrôle et de gestion du trafic de Toulouse afin de maintenir la surveillance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et la RN88 sera intégrée au système Inforoutes que nous connaissons.

Dans un second temps, le Département intégrera la RN88 au centre de supervision qui a été déjà défini dans le programme de mandature.

Dans le cadre de la décentralisation, dès 2004, 74 kilomètres de routes nationales avaient été transférés au Département, la RN9 et la RN140, et au 1<sup>er</sup> janvier 2010 c'est le parc de l'Équipement qui avait été transféré. Le Département dispose ainsi historiquement de l'ingénierie et des compétences techniques, notamment dans les domaines des chaussées et des ouvrages d'art. Il a su réaliser des travaux de grande ampleur sur les axes structurants, plusieurs déviations (Espalion, Pont-de-Salars, Curlande). Nous avons déjà investi 30 M€ sur l'ex RN 140, la 840 aujourd'hui, et 35 M€ sur la liaison Rodez Causse Comtal.

Nous avons ainsi démontré notre capacité à porter la maîtrise d'ouvrage d'opérations de grande ampleur.

D'autre part, le contrat de plan État-Région concernant 2022-2027, dans son volet désenclavement routier, précisait que l'aménagement de la RN 88 entre Rodez et Laissac constituait une priorité, avec une perspective de mise à 2 fois 2 voies et une clé de financement à définir que vous voyez justement au tableau.

On peut dire que depuis une vingtaine d'années, 263 M€ ont été investis par l'État avec le cofinancement de la Région et du Département dans l'aménagement de la RN 88, ce que vous avez vu, avec une participation du Département de 86 M€.

Dans la continuité des engagements précédents, l'Assemblée départementale a voté à l'unanimité la proposition de répartition sur la base d'un ratio moyen de 8 M€ par kilomètre, sachant que nous aurions 41,5 kilomètres de route à construire pour un coût total de 292 M€ avec une clé de répartition à 50 % pour l'État soit 146 M€, 25 % pour le Département et 25 % pour la Région, soit 73 M€ pour chacune des collectivités.

Cette participation du Département, ainsi que l'a indiqué le Président, est d'ores et déjà intégrée au plan prévisionnel d'investissement pour les périodes 2022 à 2035, qui a été votée d'ailleurs par notre Assemblée le 17 juin.

On peut dire également que, réunis à l'initiative du Président le 4 novembre dernier, les élus concernés avec les acteurs du monde économique ont réaffirmé leur volonté d'achever au plus tôt la RN 88 2 fois 2 voies entre Rodez et l'A75.

Nous réaffirmons la volonté du Département de demander le transfert de la RN 88 et le financement de l'aménagement de cette 2 fois 2 voies.

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup M. le Vice-président. Y a-t-il des prises de parole ? Madame Vidal.

Mme VIDAL - Je vous remercie M. le Président. Cette délibération s'inscrit dans un processus, vous l'avez rappelé, et je crois qu'on ne reviendra pas sur le fait que cette route doit être enfin aménagée à 2 fois 2 voies sur l'ensemble de son parcours. Vous avez à juste titre parlé de décennies. Il faut qu'elle se fasse et on a déjà eu l'occasion de le rappeler, que ce soit l'État, la Région ou le Département, peu importe, ça a déjà été dit. Et d'ailleurs, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais nous sommes condamnés à travailler ensemble de toute façon, tous.

Je voudrais juste émettre quelques remarques et la première, vous vous en doutez, concerne l'aménagement de la rocade de Rodez. Je suis déjà intervenue au mois d'avril, mais j'avoue que je suis un peu inquiète pour cette portion parce que s'il semble inéluctable que le tracé Rodez Séverac sera réalisé, on en est tous convaincus ; je suis inquiète parce que les Ruthénois, les Grands Ruthénois, qu'ils soient riverains, acteurs économiques, j'ai peur qu'ils se retrouvent dans un goulet d'étranglement si on ne met pas cette portion du tracé, si on n'insiste pas dans cette portion du tracé sur l'intégralité de l'aménagement. J'ai parlé la dernière fois de bouchons de Rodez, c'était un peu imagé, un peu fort, mais je ne voudrais pas que ce soit un tracé qui ferait que les véhicules arriveraient depuis Toulouse ou Albi aux portes de Rodez, se retrouveraient dans un méga carrefour et pourraient repartir au barreau de Saint-Mayme qui serait aménagé correctement jusqu'à Séverac-le-Château.

Je pense qu'il est vraiment important de sanctuariser cette portion, y compris les financements auprès de l'État.

Ensuite, j'ai juste une petite question concernant l'entretien et la gestion de l'intégralité de l'axe au-delà du département de l'Aveyron, puisqu'on sait que le Département de la Lozère et le Département du Tarn ne se sont pas proposés pour avoir la maîtrise d'ouvrage déléguée, comment cela va-t-il se passer pour la suite sur l'intégralité du tracé ?

Une dernière question, si l'État décidait de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Région, est-ce que la clé de répartition de financement que nous avons votée, à savoir 50 % État, 25 % Région et 25 % Département, serait maintenue ? Je vous remercie.

M. CAVALERIE - Je serai très rapide, Président, puisque je m'étais exprimé déjà le 15 avril et vous m'aviez déjà répondu. On est tous d'accord ici pour dire que ce qui est prioritaire, c'est l'Aveyron et c'est la RN 88. Et comme cela a été dit juste avant par Sarah Vidal, l'essentiel c'est qu'on puisse travailler ensemble et la Région et les Départements, puisque plusieurs sont concernés par l'itinéraire. Moi, ça ne me choque pas que demain la Région porte un itinéraire qui passe aussi dans le Tarn et la

Lozère et qu'ensuite on puisse se retrouver et travailler de concert. De toute façon, c'est l'État qui choisira. Et à nous derrière d'être mobilisés pour que l'itinéraire aboutisse le plus rapidement possible.

En cohérence avec le vote du 15 avril, je m'abstiendrai à nouveau, comme ma collègue Cathy Mouly.

M. LE PRÉSIDENT - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? M. Cantournet !

M. CANTOURNET - Merci M. le Président. Nous sommes bien entendu solidaires, même si la RN88 ne passe pas à Villefranche-de-Rouergue. Mais je voudrais en profiter puisque le Premier Vice-président m'a un peu tendu la perche en citant quelques déviations qui ont été réalisées, mettant en avant l'expertise technique du Département, à savoir celles d'Espalion, Pont-de-Salars, Curlande. Et je voudrais dire qu'il y a aussi celle de Villefranche-de-Rouergue qui attend d'être mise à l'enquête publique, donc je ne voudrais pas qu'on l'oublie. Merci.

M. LE PRÉSIDENT - Jusqu'à plus ample informé, ce n'est pas sur la 88, mais ça peut venir. Merci M. Cantournet !

Mme Vidal, entendons-nous bien, vous l'avez compris, nous délibérons aujourd'hui dans le cadre de la loi 3DS pour affirmer, je l'espère, la position de l'Aveyron. La position de l'Aveyron, pour l'exprimer en des termes sensiblement différents de ce que je l'ai fait jusqu'à présent, puisque moins techniques, est la suivante : nous voulons que l'aménagement de la RN 88 continue et continue à un rythme qui corresponde au rythme que nous avons imprimé à l'ensemble de l'action départementale, c'est-à-dire un rythme soutenu. Et moi, je n'ai pas envie de me retrouver à cette tribune dans sept ou huit ans, à la fin du mandat, pour faire le constat que nous n'avons pas bougé d'un mètre. Nous voulons cela.

Et je pense que le vouloir, quand on est élu du Département de l'Aveyron, qu'on est dans cet hémicycle entouré par les représentants des forces vives de l'Aveyron, c'est le vouloir à l'Aveyronnaise. Moi, je n'ai rien contre la Lozère, ni contre le Tarn, ni contre la Région, mais je pense que, pour toutes les raisons qui ont été énoncées et décrites par le Vice-président, nous sommes les mieux à même d'atteindre cet objectif dans les délais que nous nous fixons avec nos partenaires parce que nous en avons les compétences et le savoir-faire. C'est le premier point.

Deuxième point nous voulons évidemment atteindre cette ambition avec les autres. Il n'est pas question de se mettre en frontal avec qui que ce soit. Mais je réponds quand même à la fois à M. Cavalerie et à vous, Mme Vidal, qu'il y a matière à s'interroger sur la façon dont une collectivité régionale qui n'a pas de compétence routière, qui n'a pas de service routier, qui n'a pas d'agents des routes, qui n'a pas de savoir-faire, qui n'a pas de maillage, qui n'a pas de centres techniques, qui n'a pas de centres de supervision, dont ce n'est pas le métier pour le dire trivialement, pourrait venir le faire mieux que nous. Est-ce que vous supportez de dire à nos agents du pôle de développement des territoires de Flavin que vous les pensez moins compétents que les agents qui n'existent pas à la Région pour s'occuper de nos routes ? Moi pas. Moi pas. Moi, je ne l'assume pas. Et je leur dis tout l'inverse.

Je leur dis que nous leur faisons confiance, que ce soit sur le plan conceptuel et intellectuel, pour que nous trouvions la meilleure approche pour déployer les projets d'aménagement, ou que ce soit sur

le plan de la viabilité hivernale (il va neiger demain peut-être), de la viabilité annuelle pour assurer l'exploitation de ces 80 kilomètres de routes.

Je pense que le Département de l'Aveyron a raison d'être fier, avec tous ses partenaires, d'avoir ce savoir-faire et de figurer parmi les départements ruraux où la voirie a été la mieux entretenue et la mieux modernisée.

Troisième chose, la traversée de Rodez. Pensez-vous imaginable que les élus du Département que nous sommes, aux commandes de cette grande maison, j'ai à ma droite un vice-président qui est Grand Ruthénois, il y a dans cet hémicycle beaucoup d'élus grands ruthénois ; pensez-vous imaginable que quiconque ici veuille faire de Rodez « un goulot d'étranglement », pour reprendre vos propos ? C'est inenvisageable.

Ce que nous voulons, c'est que l'aménagement du trajet Rodez Laissac se fasse de manière concomitante avec la question de la traversée de Rodez qui ne peut se concevoir à mes yeux, comme beaucoup d'autres sujets d'ailleurs, sur lesquels le Département se prononce, qu'en complicité, en entente parfaite avec les élus qui sont aux commandes à la ville et à l'agglo. Moi, je ne me vois pas, du haut de cette tribune, dire au maire de Rodez, président de l'Agglo et à ses équipes et aux élus que vous êtes, « le mieux c'est de passer là ou là, en haut ou en bas, dessus dessous », je n'en sais rien. C'est avec ces élus que nous devons peut-être préciser les choix techniques qui feront que nous assurerons la traversée de Rodez, mais nous allons le faire en même temps que nous travaillons sur Rodez Laissac.

Nous ne verrons pas arriver la situation où nous déverserons du trafic côté Baraqueville La Primaube et côté La Roquette Sébazac sur le périmètre de l'agglo de Rodez et de la ville de Rodez pour que les grands Ruthénois, et tous les autres d'ailleurs, parce que tous les Aveyronnais sont concernés par Rodez, se retrouvent dans un bouchon et un goulot d'étranglement. Cela n'a aucun sens.

Je reviens à ce que je vous ai dit au départ, ce vote est important, peut-être est-ce un des plus importants que nous aurons à faire dans notre mandat actuel ; et l'unité de l'Aveyron, derrière une ambition qui est rassembleuse, cohérente et soucieuse de tous, à commencer par les grands Ruthénois, est pour moi essentielle. Je pense que la majorité que j'ai l'honneur de présider vous a donné beaucoup de signaux de cette volonté de rassemblement sur tous les sujets. Et je pense que le travail que nous conduisons ensemble depuis un an et demi est un travail qui est le plus possible consensuel et constructif. Je le dis dans d'autres termes, j'ai besoin aujourd'hui que s'exprime la voix de l'Aveyron, sans esprit partisan. Merci.

*(Applaudissements...)*

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vous propose que nous mettions aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 voix. Il est adopté.



Je vous remercie et la séance est levée pour deux minutes puisque nous avons une commission permanente très légère, mais une commission permanente avec quelques rapports en suivant après deux minutes d'interruption.

*(La séance est levée)*

*Le Président,*



**Arnaud Viala**

*Le secrétaire de séance,*



**André AT**